



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

AVIS DE PROMULGATION

Aux contribuables de la municipalité de LEMIEUX

AVIS PUBLIC vous est donné par la soussignée Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux, que le conseil de la municipalité de Lemieux, a adopté, lors de la séance régulière tenue le 05 mars 2024 que le règlement suivant :

RÉSOLUTION 2024-03-48

Règlement #2024-04

ADOPTION RÈGLEMENT 2024-04

Modifiant le règlement général harmonisé #2019-3 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques

DATES IMPORTANTES concernant ce règlement :

Avis de motion: 05 février 2024

Adoption du projet règlement : 05 février 2024

Adoption du règlement : 04 mars 2024

Avis public : 05 mars 2024 2024

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 530 rue de l'Église Lemieux, Qc G0X 1S0 selon les heures normales d'affaires.

Donné à Lemieux, ce 05^e jour du mois de mars 2024.

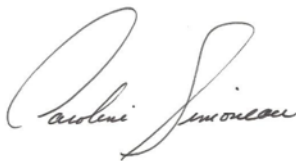
Caroline Simoneau, Directrice générale et greffière-trésorière.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LEMIEUX

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Simoneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Lemieux et demeurant à Notre-Dame-de-Lourdes, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé selon les directives émises par le Code municipal de la Province de Québec entre 7h.00 et 19h.00, le 05^e jour du mois de mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 05^e jour du mois de mars 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caroline Simoneau', written in a cursive style.

Caroline Simoneau,
Directrice générale et greffière-trésorière.